







<u>Dimanche 4 septembre 2016</u> <u>Course de côte Mémorial Yves Feilner</u>

Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation de ce règlement

Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site Internet de la Fédération, le 27 juin 2016, date à laquelle, je l'ai téléchargé.

Nom et signature :FRANKENNE Jennifer

Club: Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.

EPREUVE: Course de cote Memorial Yves Feilner

DATE: 04 septembre 2016

Adresse des Vérifications Administratives :

Chapiteau sur le parking du football en salle situé Chaussée d'Argenteau 68 à Visé (4600)

REGLEMENT PARTICULIER

I TIMING

Dimanche 24 juillet 2016 : - Publication du Règlement Particulier

- Date de début des engagements et des payements

Jeudi 1er septembre 2016: - Clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5)

Vendredi 2 septembre 2016 : - Attribution des numéros

Samedi 3 septembre 2016 : - Affichage de la liste des engagés

Dimanche 4 septembre 2016 :

7h00 : - Ouverture des Vérifications Administratives

- Ouverture du Contrôle des Licences

7h30: - Ouverture des Vérifications Techniques

9h00: - Séances d'essais obligatoires

10h00 :- Clôture des inscriptions à droits majorés

10h30 :- Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences

11h00 : - Fermeture des Vérifications Techniques

12h00 :- Fin des séances d'essais

12h30 :- Affichage de la liste des voitures qualifiées

13h30: - Début des montées officielles

Trente minutes après la dernière montée : - Affichage des résultats officieux

Trente minutes plus tard : - Officialisation des résultats

19h30: - Proclamation des résultats

II COMITE D'ORGANISATION

ASBL: Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.

- Présidente : FRANKENNE Jennifer

- Vice Président : FRANKENNE Jacques et SCHNEIDERS Michel

Secrétaire : FRANKENNE JenniferTrésorière : VINCENT Dominique

III GESTION DE LA COURSE

Directeur de course : FRANKENNE Jennifer
 Directeur(s) de course adjoint(s) : JADOT Joseph
 Secrétaire du meeting : PHILIPPENS Esméralda
 Directeur de la sécurité : ANTOINE Alain
 Directeur(s) de la sécurité adjoint(s) : SCHNEIDERS Michel
 Chargé des Relations avec les concurrents : MALCHAIR Bryan
 Lic. ASAF : LG568
 Lic. ASAF : LG568
 Lic. ASAF : LG571

- Responsable du Parc des coureurs : MATTYS Maryvonne

Bureau des calculs : DDRTChronométrage : DDRT

- Secours médicaux :

Médecin : CRS Rescue Team
 Équipe médicale : CRS Rescue Team
 Ambulances : Param Services asbl

IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- Commissaires sportifs ASAF Président de Collège : DORMAL Jean-Claude Lic. ASAF : LG415 Membre : DEMAIN Marc Lic. ASAF : LG404

- Commissaires techniques ASAF Président de Collège : HENAUT Thierry Lic. ASAF : LG450

Membre :LEMMENS AlainLic. ASAF : LG461Stagiaire :GRAEVEN HenriLic. ASAF : LG453Secrétaire :PEREIRA MagaliLic. ASAF : LG452

Nombre: 2

- Observateur ASAF : GOSSET Gérard Lic. ASAF : NA932 - Inspecteur- Sécurité ASAF : BRASSEUR Joël Lic. ASAF : LG470

V PERMANENCES

- Jusqu'au samedi 3 septembre 2016 à 16 heures FRANKENNE Jennifer, Rue de Liège 137 4041 Vottem © 0474/406.818 FRANKENNE Jacques, Rue sous les vignes 20 4000 SCLESSIN © 0484/151.455

- A partir du samedi 3 septembre 2016 à 16 heures

FRANKENNE Jennifer, Rue de Liège 137 4041 Vottem 🔻 0474/406.818

- Après l'épreuve : FRANKENNE Jennifer, Rue de Liège 137 4041 Vottem 👤 0474/406.818

- Internet : jenniferfrankenne@hotmail.fr

VI PARTICULARITES

Article 1 : Définition

Le dimanche 4 septembre 2016, l'épreuve dénommée Mémorial Yves Feilner, comptant pour le championnat de la fédération Wallonie-Bruxelles, le championnat CSAP Liège et le championnat CSAP Hainaut sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Tous les véhicules ouverts et fermés marqueront des points.

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF), dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

Article 2: Parcours

2.1. Route de Richelle à Saint-Remy

2.2. Longueur de la côte : 1 660 mètres

2.3. Largeur moyenne de la route : 5,5 mètres

2.4. Départ : Arrêt de bus route d'Argenteaux à Richelle

2.5. Arrivée : Avant la route de Wixhou2.6. Homologation : ASAF, le 25 juin 2016

Article 3 : Sécurité

3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 13 + START + FF

3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque véhicule ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.

3.3. Chaque conducteur devra suivre le véhicule pilote pour regagner le parc fermé.

Article 4 : Véhicules

4.1. Voitures admises :

Division 1: Classe 1: de 0 à 1400cc

Classe 2 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc Classe 3 : au-delà de1600cc jusqu'à 2000cc

Classe 4 : + de 2000cc
Division 2 : Classe 5 : de 0 à 1400cc

Classe 6 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc Classe 7 : au-delà de1600cc jusqu'à 2000cc

Classe 8 : + de 2000cc

Division 3 : Classe 9 : de 0 à 1150cc

Classe 10 : au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc Classe 11 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc Classe 12 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc

Classe 13 : + de 2000cc

Division 4: Classe 14 : Kart-Cross jusqu'à 650cc

Classe 15 : de 0 à 1600cc

Classe 16 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc

Classe 17 : + de 2000cc

Participation autorisée à tous les véhicules ouverts ou fermés

4.2. Échappement:

- L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1)

Article 5 : Engagement

5.1. Le bulletin d'engagement, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 24 juillet 2016

et, au plus tard, le 1er septembre 2016 avant 10 h., à *FRANKENNE Jennifer Rue de*

<u>Liège 137 – 4041 VOTTEM</u>

N.B.: Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement pourra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : N° :

BE34 0680 3551 8090 Intitulé : **EBV** avant le 1^{er} septembre 2016

(Attention aux délais bancaires)

Rappel: Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 4 septembre 2016, à 10h30.

5.2. Les frais d'inscription, assurance comprise, s'élèvent :

	Inscription et payement préalable par banque	Inscritpion préalable et payemer sur place			
Pilote EBV	85€	90€			
Pilotes Division 1 à 4	100€	105€			

5.3. Les numéros de départ seront attribués le 2 septembre 2016, à 20h.

La liste des engagés sera affichée le 3 septembre 2016 à 9 h., sur le chapiteau situé chaussée d'argenteau 68 à Visé, tél. 0474/406.818

Chaque concurrent des Divisions 1, 2, 3 et 4 gardera le même numéro pour toute l'année. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.

5.4. Le nombre de véhicules admis est fixé à 120

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera appliquée.

Article 6 : Vérifications administratives

6.1. Les <u>Vérifications Administratives</u> des concurrents <u>et le Contrôle des Licences</u> auront lieu le

4 septembre 2016, au chapiteau situé *Chaussée d'Argenteau 68 à Visé*, selon ce timing :

Division 1: de 7h00 à 8h00
 Division 2: de 8h00 à 9h30
 Division 3: de 8h30 à 10h00
 Division 4: de 9h00 à 10h30

En cas de <u>non respect de ce timing</u> par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

6.2. <u>Documents à présenter</u>:

Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Fiche des Vérifications techniques.

6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières des types « 1J-B » et « 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises au Ch. I-RSG, art. 2.

De plus, des "Titres de Participation" **(TP)** pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du RACB Sport, puisque l'épreuve n'est pas OPEN, si la licence nationale détenue et présentée est, au moins, équivalente à la licence ASAF requise.

Article 7: Vérifications Techniques

7.1. Les Vérifications Techniques auront lieu le 4 septembre 2016, situé sous la tonnelle à l'entrée du Parc des Coureurs chaussées d'Argenteau n°68 à Visé

Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.

L'organisateur prévoira **deux files** : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules

Les Commissaires Techniques conserveront la licence et le passeport technique (ou le carnet jaune) jusqu'à la fin de l'épreuve.

Une somme de 25 €, pour frais administratifs, sera réclamée aux concurrents ayant omis de récupérer ces documents. Somme à virer sur le compte BE62 0010 9159 5661 (BIC : GEBABEBB) de l'ASAF.

- **7.2**. Tous les véhicules engagés devront se présenter aux Vérifications Techniques le 4 septembre 2016 selon le timing suivant :
 - Division 1: de 7h30 à 8h30
 Division 2: de 8h00 à 9h30
 Division 3: de 9h00 à 10h30
 Division 4: de 9h30 à 11h00

En cas de <u>non respect de ce timing</u> par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

Article 8 : Chronométrage

Il se fera au $1/100^{e}$ de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel <u>simultané et permanent</u> (deux chronos par poste).

- 8.1. Chronométrage avec imprimante : oui
- 8.2. Liaison entre départ et arrivée : ordinateur liaison internet

Article 9 : Essais

- 9.1. Une séance d'entraînements **pour toutes les Divisions** (1 montées obligatoires sur 3 prévues) aura lieu le 4 septembre, de 9h00 à 12h00. (Voir Règlement Particulier Courses de Côte et Sprints, Art. 9.1.)
- **9.2.** L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors course, les droits d'engagement étant confisqués.

Article 10 : Course

- 10.1. La course se déroulera en TROIS montées officielles
- 10.2. Le <u>classement</u> sera établi :

En additionnant les deux meilleurs temps.

En cas d'égalité :

- Le meilleur temps des 2 montées comptabilisées sera pris en considération.
- Si l'égalité existe encore, le départage se fera en accordant la préséance à celui qui aura réalisé le meilleur temps dans la 1^{ère} montée officielle, ensuite dans la 2^{ème} et enfin dans la 3^{ème}.
- N.B. : Il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé.
- 10.3. Les départs seront donnés à partir de 13h30, le 4 septembre 2016, et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

Article 11 : Divers

- 11.1. Dans toutes les Divisions, le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course
- 11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum. Lorsque c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.
- 11.3. L'affichage des résultats se fera : au chapiteau situé Chaussée d'Argenteau, 68 à Visé
- 11.4. La liste des véhicules qualifiés, reprenant les participants de toutes les Divisions, sera affichée à 12h30, au chapiteau situé Chaussée d'Argenteau, 68 à Visé
- 11.6. Le Parc des Coureurs est situé entre la rue de Richelle et le n°68 de la chaussée d'Argenteau à Visé

Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.

- 11.7. Il est interdit de chauffer les pneus, mécaniquement ou par contact/environnement thermique (couverture chauffante, four).
- 11.8. Une bâche de sol est obligatoire dans les parcs (Cf. Art. 3.4 du Règlement particulier des Courses de Côte et sprints).

Article 12 : Classements

- 12.1. Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.
- 12.3. Classement par DIVISIONS.
- 12.4. Classement par CLASSES.
- 12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

Article 13 : Coupes et trophées

- 13.1. Coupes et Trophées
 - 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
 - 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
 - 3 premiers de chaque CLASSE.
 - Inter-Écuries des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
 - Inter-Écuries de la Division 4.
 - 1ère Dame des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
 - 1^{ère} Dame de la Division 4.
- 13.2. 1er pilote EBV Division 1-2-3 réunies
 - 1er pilote EBV Division 4
 - 1er pilote CSAP Liège Division 1-2-3 réunies
 - 1er pilote CSAP Liège Division 4
 - 1er pilote CSAP Hainaut Division 1-2-3 réunies
 - 1er pilote CSAP Hainaut Division 4
 - Coupe du spectacle
 - Coupe Yves Feilner
- 13.3. La proclamation des résultats aura lieu à 19h30 ou au maximum 2h après la rentrée du dernier véhicule, au chapiteau situé Chaussée d'Argenteau 68 à Visé

Les pilotes classés qui ne s'y présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leur récompense.

Article 14 : Dispositions particulières

- 14.1. Pendant la course comme pendant les entraı̂nements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 14.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que son véhicule soit rangé sur l'accotement de façon à ce qu'il ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 14.3. Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général de l'ASAF auquel les participants sont tenus de se conformer.
- 14.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.
- 14.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- 14.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF.
- 14.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les organisateurs et leurs représentants, préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement

- ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits organisateurs, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 14.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parc des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le règlement a été approuvé par :

- Jean-Claude DORMAL (Lic. ASAF 415) pour la CSAP Liège, en date du 06 juillet 2016
- Herman NYSSEN (Lic. ASAF n° 3) pour l'ASAF, en date du 24 juillet 2016

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- Joël BRASSEUR (Lic. ASAF n°470), en date du 25 juin 2016



TOUT SE FAIT SUR LA NATIONALE AU PIED DE LA CÔTE !!!

Quand vous sortez de l'autoroute à Visé vous faite rond point lère droite puis suivez la national jusqu'à l'entrée du parc d'assistance. Veuillez vous garez du coté gauche de la route sur les bas côté pour laisser la route libre pour les riverains, les concurrents et les secours. MERCI !!!

Club organisateur : Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.

Epreuve : C.C. Mémorial Yves Feilner

Date: 4 septembre 2016

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 1^{er} septembre 2016 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) à Jennifer Frankenne Rue de Liège 137 - 4041 VOTTEM

	* C	A 5	ĘS R	R E S E	ERVE	E E S	A L	' 0	RGAN	<u> </u>	AT	ION		
Engagement reçu * Paiement reçu*							DIVIS	ION	* CLAS	SE*	NU	MERO AT	TRIBUE*	
Le/	//													
PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)														
Je, soussigné, Prénom: Homme / Femme														
Nom:	Nom: Si pseudonyme:													
Né(e) le :			Adresse	:					. N° :					
Code posta	l :		. Loc	alité :										
Si nous dev	ons vol	ıs conto	acter: 1	√°Tél/ 6	95M :		E-ma	il :						
Après avoir pris conn M'engage, en outre, à	me soumet	tre à toute n	nesure du taux	d'alcoolémie	et contrôle de	dopage qui m	ie seraient impo	sés par l'O	Organisateur, par	un Officie	ntes donne I ou par le	ées sont exactes s autorités comp	Détentes.	
Certifie, sur l'honneu	r, que le ven	ICUIE EST COR	ntorme a la dei	niere regieme		ICE!		on non aut	orisee ny a ete d	ррогтее.				
Province			ASAI	:				VAS			N° I	Licence	Туре	
	ВТ	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
Division 1	Classe (0 à 140		Min. B			Classe 2 (+ de 140	Mi 0 à 1600 c	n. B	Classe 3 (+ de 1600		n. A4	Classe 4 (+ de 2000	Min. A4	
Division 2	Classe (0 à 140		Min. B			Classe 6	Mi 0 à 1600 c	n. A4	Classe 7 (+ de 1600		n. A4 Classe 8 Min. A4 cc) (+ de 2000 cc)			
Division 3	<u> </u>	9 Min. A	44 Classe	2 10 <i>N</i>	Min. A4	Classe 1		n. <i>A</i> 3	Classe 12		n. <i>A</i> 3	Classe 13	Min. A3	
Division 4	(0 à 11	50 cc) lasse 14	- ' '	1150 à 140		(+ de 140 asse 15	0 à 1600 c Min. A3	c)	(+ de 1600 Classe 16		сс) n. A3	(+ de 2000 Classe 17	(cc) Min. A3	
Division 4			s (0 à 650		Cit	(0 à 160			(+ de 1600			(+ de 2000		
			VEH	<u>IICU</u>	LE (re	mplir en	ı caractèi	res d'i	mprimerie	svp)				
Marque				Type			Cylindr	lindrée Division			se			
								:c						
Passeport	tech	nique	ASAF	n°		•								
ECURI	E .													
*A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture														
	. 1						piusieur	s piic						
Si Pilote s	seul		*N	om du :	1° Pilot	e			*N	om du	1 2° F	Pilote		
(0). 0														
(1) Cocher dans la case. Merci. <u>Voir article 11.2 du présent règlement particulier.</u>														
Date :														
Signature	e du pilo	ote, pré	cédée de la	nention (« Lu et app	rouvé » :								
Numéro d	attribu	é à la '	voiture :											

 *0 JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS <u>ADEQUATE</u>, COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION

Course de Côte Mémorial Yves Feilner Date : 4 septembre 2016

N	0	•							
17	1				•				

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)													
Nom: Si pseudonyme:							Prén	om :		Signature :			
Province:	ASAF					VAS				N° Lic			Туре
	ВТ	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			

ctère d'imprimerie svp)										
Туре		Cylindrée	Turbo	Division	Classe					
		cc	0/N []-[]							
Capot avant	Elargisseurs de voies									
	Pneumatiques									
	Fixations des roues									
	Fo	nctionnem	nent d	es frei	ns					
	Ar	ineau de r	emorq	uage						
	Со	nformité	de cla	sse						
rière	Со	nformité	de div	ision						
	Vê	Vêtements (Combinaison)								
Harnais	Di	Divers:								
	Αι	Autocollant ASAF								
	N°	N° Passeport ASAF								
	EN ORDRE									
cle	NON CONFORME									
	Commissaire Technique									
	Nom/Cachet:									
	Licence n°:									
	Signature du									
eries	SE	SECRETARIAT ADMINISTRATIF:								
	Type Capot avant rière Harnais cle	Type Capot avant Ela Pn Fix Fo Ar Co rière Co Vê Harnais Di AL N° EN Cle NO Lic Sig	Type Cylindrée	Type Cylindrée Turbo O / N O /	Type Cylindrée Turbo Division O / N					